

LISTE DES PIECES POUR LE PARTAGE SUITE A UNE SEPARATION OU UN DIVORCE

Nous vous prions de prendre connaissance des pièces nécessaires à la rédaction de votre partage, énoncées ci-dessous, et de les apporter lors de notre rendez-vous. Un dossier complet nous permettra de faire preuve de réactivité et de fixer rapidement un rendez-vous de signature.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au **02.21.89.00.05** ou à l'adresse email **anastasia.moreau@notaires.fr**. Vous pouvez également prendre rendez-vous en ligne directement sur notre site internet.

LES PARTIES

- ✓ Questionnaire d'état civil dûment complété et accompagné de ses éventuels justificatifs (jugement relatif à un précédent divorce, ...)
- ✓ Copie recto-verso de vos pièces d'identité en cours de validité
- ✓ Livret de famille
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire, signé au dos par vos soins. En raison d'une recrudescence de falsification de RIB, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser votre RIB par courrier ou de le déposer à l'Etude.

UNIQUEMENT si vous êtes concernés :

- ✓ Justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle, ...)
- ✓ Si l'un des requérants est étranger :

* Extrait d'acte de naissance étranger et sa traduction par un traducteur assermenté ;

LA PROCEDURE

- ✓ Coordonnées de vos avocats respectifs

UNIQUEMENT si vous êtes concernés :

- ✓ Copie du jugement de divorce si celui-ci a déjà été prononcé
- ✓ Si la procédure de divorce a débuté avant le 1^{er} janvier 2021, l'ordonnance de non-conciliation doit être communiquée. A partir du 1^{er} janvier 2021, la phase de conciliation est supprimée.
- ✓ La copie de la dissolution du PACS

LES BIENS PROPRES

Les biens propres sont ceux appartenant personnellement à l'un des époux et qui ont été acquis avant le mariage ou reçus par donation/succession.

- ✓ Le titre de propriété si l'époux est propriétaire d'un bien immobilier
- ✓ Justificatif de l'origine de propriété pour les sommes d'argent, les meubles, ...

LES BIENS COMMUNS

Les biens communs sont ceux qui ont été acquis par les époux pendant la durée du mariage.

1. Les immeubles

- ✓ Titre de propriété
- ✓ Avis de valeur vénale réalisés par deux agences immobilières.

PUIS, selon les cas :

- Si le bien est loué, la copie du bail, l'état des lieux ainsi que les trois dernières quittances de loyers sont à m'adresser
- Si le bien est en copropriété, certains documents supplémentaires sont nécessaires : le règlement de copropriété et ses éventuels modificatifs, le carnet d'entretien, les coordonnées du syndic, les trois derniers procès-verbaux d'assemblée générale, fiche synthétique et dernier appel de charges

2. Les liquidités, les assurances-vie et l'épargne salariale

- ✓ Copie des derniers relevés des comptes bancaires personnels et joints
- ✓ Copie du dernier relevé de votre contrat d'adhésion à une assurance-vie

3. Les parts sociales

- ✓ Kbis de moins de trois mois de la société
- ✓ Copie des derniers statuts à jour, certifiée conforme
- ✓ Si cela n'a pas été prévu dans les statuts, procès-verbal de nomination du gérant, certifié conforme
- ✓ Evaluation unitaire des parts par votre expert-comptable

4. Les véhicules

- ✓ Carte grise des véhicules
- ✓ Valeur du véhicule à l'argus

LES RECOMPENSES ET/ OU LES CREANCES ENTRE EPOUX

- ✓ Justificatif de toute somme à prendre en considération afin d'établir une récompense ou une créance entre époux (facture, copie de chèques, relevés de comptes, ...)

Lorsque des époux sont mariés sous un régime de communauté, il peut arriver que la communauté s'enrichisse grâce à un bien propre appartenant à l'un des deux époux. Dans ce cas, une récompense sera due par la communauté à l'époux qui s'est appauvri.

A l'inverse, si le patrimoine propre de l'un des époux s'est enrichi au détriment de la communauté, celui-ci sera redevable d'une créance au profit de celle-ci.

PASSIF COMMUN

- ✓ Pour les prêts non remboursés :
 - * Contrat de prêt
 - * Décompte des sommes restant dues
 - * Tableau d'amortissement
- ✓ Copie des derniers avis d'imposition (taxe foncière, taxe d'habitation, impôt sur le revenu, ...)
- ✓ Copie des factures d'assurance
- ✓ Factures dues par la communauté (abonnements, ...)
- ✓ Justificatif de toute dette

En raison d'une recrudescence de falsification des RIB, veuillez bien vérifier avec votre banque les coordonnées du RIB de l'Etude sur lequel vous effectuez tous virements, en particulier qu'il contient bien le BIC de la Caisse des dépôts (*Bank Identifier Code* : identifiant international de la banque) **BIC : CDCGFRPPXXX**